

Rapport

Date de la séance du CE: 29 août 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 823737
Classification: Non classifié

Rapport d'information 2016 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2016, budget 2018. Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales.....	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Mise en œuvre de la CIP-CSR.....	2
4	Finances.....	2
4.1	Comptes 2016	2
4.2	Budget 2018	3
5	Proposition.....	3

1 Synthèse

En date du 1^{er} août 2015, le délai imparti aux cantons pour la mise en œuvre des dispositions communes de la Convention scolaire romande a expiré. L'année 2016, objet du présent rapport, montre que les travaux de mise en œuvre avancent très favorablement et que les délais sont tenus. Les relations entre la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande (CIP-CSR) et la CIIP sont toujours constructives. La situation financière de la CIIP reste stable, le financement pour l'édition des moyens d'enseignement romands (MER) nécessite encore d'importants investissements et reste tributaire d'éléments non-prévisibles (notamment retard dans l'élaboration de certains moyens, difficultés à trouver un consensus cantonal rapidement sur d'autres), qui ne mettent toutefois pas en péril l'appui pédagogique à l'implémentation du PER. La survenue d'un excédent de charges au budget 2018 imposera à la CIIP le réexamen de son programme d'activités et de financement.



2 Bases légales

Convention scolaire adoptée le 21 juin 2007

3 Description de l'affaire

3.1 Mise en œuvre de la CIP-CSR

La CSR prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Les documents mentionnés en titre et qui figurent en annexe portent sur la mise en œuvre de ladite convention pendant l'année 2016. Ils sont accompagnés du Rapport annuel 2017 de la CIP-CSR, qui figure lui aussi en annexe.

Les lois scolaires – nouvelles ou révisées en fonction d'Harmos et de la CSR – sont désormais en vigueur dans l'ensemble des cantons de Suisse romande. Les thèmes du début de la scolarisation (art. 4), de la durée des degrés scolaires (art. 5) et du Plan d'études romand (PER ; art 7., art. 8) sont sous toit. Le thème des moyens d'enseignement et ressources didactiques (MER ; art. 9) suit son cours et est bien avancé. Celui des épreuves romandes (art. 15) a mené à des décisions en 2015 en termes d'objectifs visés et de mise en œuvre, tout en se situant par rapport aux tests nationaux de référence (cf. rapport 2016 de la CIIP à l'intention de la CIP CSR, pages 8 et 9, ainsi que pages 29 à 31). La CIIP est clairement soucieuse de la mise en œuvre de la CSR et cette dernière est pratiquement sous toit, ce que reconnaît d'ailleurs le rapport de la CIP-CSR. Cette dernière invite le Grand Conseil bernois (et les autres parlements concernés) à prendre acte du rapport d'information de la CIIP.

4 Finances

4.1 Comptes 2016

Les comptes regroupés du secrétariat général et de l'IRDP (SG et IRDP) se soldent par un excédent de revenus de 351'250 francs 10 du fait de mesures d'économie internes prises en vue de couvrir l'excédent de charges qui se dessine au budget 2018. Par délégation de l'Assemblée plénière du 9 mars 2017, la Conférence des secrétaires généraux (CSG) a formellement décidé, en date du 26 avril 2017, de verser l'excédent 2016 dans les capitaux propres et de renforcer ainsi le capital de dotation.

L'Unité des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire (UMER-SO) a dégagé un excédent de revenus de 24'252 francs 77. L'ajout du solde du fonds propre affecté au développement de l'espace numérique PER/MER a permis de verser une somme totale de 180'087 francs 59 dans les capitaux propres de la CIIP. Pour mémoire, suite à des reports d'acquisition de moyens d'enseignement (MER) par certains cantons, l'UMER-SO avait dû essuyer en 2015 un excédent de charge qui avait été couvert par un prélèvement au capital de dotation.

Les dépenses d'investissement pour la poursuite du programme d'édition de moyens d'enseignement se sont montées à 3'547'936 francs 49. Cette somme, diminuée de retours d'amortissement à hauteur de 1'123'980 francs, a été activée au bilan. Les contributions remboursables versées par les cantons depuis 2013 permettent à l'UMER-SO d'assurer ses besoins de liquidité dans la phase intensive de réalisation de moyens d'enseignement qu'elle vit actuellement.

L'unité des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (UMER-FP) a dégagé un excédent de revenus de 353'470 francs 62, qui a été versé sur la réserve propre de cette unité. La gestion commerciale des ouvrages a été transférée à un mandataire externe, qui en assurait d'ores et déjà la mise en page et les impressions.

4.2 Budget 2018

Le budget du secrétariat général et de l'IRDP (SG et IRDP) est stable, à hauteur de 6'419'800 francs, sans indexation par rapport à 2017. Il prévoit un excédent de charge de 231'557 francs, à prélever le cas échéant sur les réserves constituées.

Le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romand pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) est équilibré, à hauteur de 13'557'400 francs en termes de charges d'exploitation, et de 3'421'000 francs de dépenses d'investissement, sous réserve de l'avancement des projets et des commandes effectives des cantons. Les dépenses d'investissement, diminuées d'un retour d'amortissement budgété à 1'233'200 francs, nécessiteront un investissement net en termes de contribution remboursable à hauteur de 2'187'800 francs, répartie entre les cantons selon la clé utilisée pour la contribution ordinaire.

Le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romand et tessinois pour la formation professionnelle (UMER-FP) est équilibré, à hauteur de 1'260'700 francs, en forte diminution du fait du transfert à un prestataire externe du mandat de gestion commerciale des ouvrages (mise en page, impression et, désormais, aussi distribution).

5 Proposition

Le Conseil-exécutif prend connaissance du Rapport d'information 2016 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2016 ; budget 2018, à l'attention du Grand Conseil.

Pièces jointes

Annexe 1 « rapport annuel 2017 CIP CSR »

Annexe 2 « Adoption des comptes 2016 de la CIIP »

Annexe 3 « Adoption du budget 2018 de la CIIP et de la planification financière 2019-2021 »

Annexe 4 « rapport CIIP année 2016 »